



## Procès-verbal de la séance du mardi 18 juin 2024

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne la parole à **M. Olivier Thévoz, syndic**, qui demande une minute de silence en mémoire de M. Jean-Pierre Hänggeli qui nous a quitté le 29 mars dernier et qui était une figure incontournable de la commune.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports des commissions seront lues. Toutefois, la présidente demandera au rapporteur de la commission de gestion de lire également les recommandations afin de permettre à la municipalité de répondre.

Une verrée est prévue à l'issue de l'assemblée à la place de jeux, les membres de la Jeunesse n'étant pas assez nombreux pour nous accueillir.

Mme Coline Bettex et MM. Vincent Bardet, Pascal Quillet et Jérôme Blanc sont excusés.

**La secrétaire, Mme Yannick Michel**, procède à l'appel, 22 membres sont présents sur 27, le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Laurent Pahud** et **Mme Elodie Mathis**.

**Mme Lise Bettex, présidente**, s'excuse pour une petite erreur de date sur la convocation, le document original a été modifié.

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Nominations réglementaires
4. Préavis n°01/2024 – Comptes et gestion 2023

5. Préavis n°02/2024 – Relatif au Plan d'Affectation Communal (PACom) et son Règlement (RPACom), au Plan de limites des constructions, à la détermination de l'espace réservé aux eaux et au traitement des oppositions y relatives
6. Informations de la Municipalité
7. Divers

**Mme Lise Bettex, présidente**, soumet l'ordre du jour pour approbation, Il n'y a pas d'opposition.

## **1. PV de la dernière séance**

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe à la consultation du procès-verbal du 3 octobre 2023 et ouvre la discussion.

**M. Alain Galliker** fait une remarque à la page 49, lorsqu'il prend la parole, c'est en tant que conseiller, pas comme rapporteur.

Le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité avec la modification.

## **2. Communications du bureau**

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux communications du bureau :

- En février, nous vous avons annoncé l'annulation de la séance du 19 mars faute d'objet à traiter.
- Le bureau de vote a fonctionné le dimanche 3 mars pour le dépouillement de 2 objets fédéraux.
- Le bureau de vote a fonctionné le dimanche 9 juin pour le dépouillement de 2 objets fédéraux.
- Mme Yannick Michel donne sa démission pour le 30 septembre 2024. Le poste sera mis au concours prochainement.
- Un article en ligne a été publié sur le projet de revitalisation de la Petite Glâne. Il est relevé que quatre communes se sont unies pour redonner vie à ce cours d'eau, représentant ainsi un modèle de gestion durable et participative réunissant usagers, autorités et acteurs environnementaux.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

## **3. Nominations réglementaires**

**Présidence du conseil général :**

**Mme Lise Bettex, présidente**, rappelle l'article 8 du règlement du conseil général, le conseil nomme chaque année un président, un vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. L'article 9 précise lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, mention est faite au procès-verbal.

**Le vice-président, M. Vincent Bardet**, n'étant pas disponible ce soir, le bureau a désigné **M. Georges Gallaz** comme vice-président ad hoc. Celui-ci officie donc pour l'élection de la présidence. **Mme Lise Bettex, présidente**, informe qu'elle est disposée à poursuivre ce mandat encore une année.

**M. Georges Gallaz, vice-président ad'hoc**, demande à l'assemblée si des membres souhaitent se porter candidat. Il n'y a pas d'autre candidature. **M. Georges Gallaz** procède à l'élection de la présidente. **Mme Lise Bettex, présidente**, est réélue tacitement pour une année au poste de présidente du conseil général avec les félicitations de l'assemblée.

#### **Vice-présidence :**

**Mme Lise Bettex, présidente**, propose de renouveler le mandat de M. Vincent Bardet à cette fonction. Il n'y a pas d'autre candidat. M. Vincent Bardet est réélu tacitement avec les félicitations de l'assemblée.

#### **Scrutateurs :**

Le bureau du conseil propose :

- M. Aurélien Karg et Mme Coline Bettex comme scrutateur/trice.
- MM. Etienne Thévoz et Joël Péter sont nommés suppléants.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **Commission de gestion :**

Le bureau du conseil propose Madame et Messieurs :

**Yves Mathis  
Laurent Pahud  
Michaël Buffier  
Pascal Quillet  
Patrice Bettex**

#### **Suppléants :**

Claudine Galliker  
Claude Quillet

#### **Commission des finances :**

Le bureau du conseil propose Messieurs :

**Jérôme Blanc  
Bernard Thévoz  
Thomas Quillet**

#### **Suppléant :**

Sébastien Galliker

La nomination des membres des deux commissions est acceptée à une forte majorité et sans avis contraire.

Il n'y a pas de changement pour les commissions de recours et les délégués aux associations intercommunales qui sont nommés pour la législature.

**Mme Lise Bettex, présidente** informe que les nominations seront mises à jour sur le site internet communal et la liste transmise aux conseillers/ères avec la convocation du prochain conseil.

Aucune question ou remarque n'est formulée.

#### **4. Préavis n°01/2024 – Comptes et gestion 2023**

La commission de gestion composée de MM. Michael Buffier, Yves Mathis, Laurent Pahud, Robert Rochette et Lucien Quillet, rapporteur, s'est réunie à deux reprises pour étudier le préavis n° 01/2024.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Michael Buffier** (M. Lucien Quillet, rapporteur étant absent), pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. Michaël Buffier** communique à la municipalité les recommandations de la commission de gestion. Au regard de la bonne santé financière de la commune, la commission recommande que des investissements soient planifiés afin d'éviter de boucler sur des excédents de revenus dans les prochains exercices.

La commission de gestion propose les axes suivants, comme déjà proposés par les commissions précédentes :

1. La buvette du terrain de football. Pourrait-on privilégier une réfection vu sa situation géographique idéale. Un aménagement de qualité pourrait non seulement intéresser nos villageois mais également nos voisins, à en juger par le taux d'occupation des salles des villages de Chevroux et de Vallon.
2. La route qui traverse le village. Celle-ci est source de nuisances sonores qui ne vont pas s'améliorer vu l'augmentation du trafic et l'extension de nos voisins. La commission souhaite que tout soit mis en œuvre pour limiter les nuisances.
3. Le bâtiment des écoles et la grande salle. Lors de la séance précédente, M. Olivier Thévoz, syndic, avait annoncé qu'une réflexion approfondie allait être entreprise concernant le futur de ces bâtiments qui coûtent à entretenir.

**Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la discussion sur les comptes, le bilan et la gestion 2023 et donne la parole à la municipalité.

**Guy-Olivier Jeunet, municipal**, répond concernant la buvette, le bâtiment des écoles et la grande salle. Ces sujets doivent être abordés car ces bâtiments sont vieux et coûtent cher. La municipalité va réfléchir sur le fond, de quoi aurons-nous besoin à l'avenir, d'une grande salle, d'une buvette améliorée ? Une réflexion doit être faite sur les besoins de la population de Missy et ensuite sur la forme au niveau des finances. La municipalité tiendra les membres informés lors de la prochaine séance du conseil général.

**Nicolas Pilet, municipal**, informe que la municipalité a reçu un retour du canton concernant la route en traversée, à la suite de sa demande d'amélioration de la circulation dans le village. Il s'avère que le tapis de route est encore bon et que nous n'allons pas investir pour un revêtement phonique tout de suite, cela sera une démarche ultérieure. Pour le moment, les demandes faites à la municipalité sont de supprimer les gendarmes couchés et d'avoir

un système de ralentisseur avec un élargissement du trottoir. Ceci demande de respecter certaines normes comme le rehaussement de l'arrêt de bus devant l'administration communale. Celui du haut du village risque d'être supprimé car il est sur du terrain privé. La municipalité a eu une réunion avec le service technique qui est chargé de tous les aspects techniques pour ces transformations. Il reste quelques modifications à apporter, puis le dossier sera transmis au canton pour avis préalable.

**Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la discussion sur le préavis n°01/2024.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote en deux fois, selon le règlement. D'abord sur les comptes, puis sur la gestion (art. 95 du règlement du Conseil) :

**1. « D'approuver les comptes 2023 ainsi que le bilan au 31 décembre 2023 »**

Accepté à l'unanimité.

**2. « D'approuver la gestion 2023 et d'en donner décharge à la municipalité »**

Accepté à l'unanimité.

**5. Préavis n°02/2024 – Relatif au Plan d'Affectation Communal (PACom) et son Règlement (RPACom), au Plan de limites des constructions, à la détermination de l'espace réservé aux eaux et au traitement des oppositions y relatives.**

La commission ad'hoc composée de MM. Claude Quillet, Patrice Bettex et Aurélien Karg, rapporteur, s'est réunie à deux reprises afin d'étudier le préavis n°02/2024.

**Lise Bettex, présidente**, donne la parole à **M. Aurélien Karg, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Lise Bettex, présidente**, souhaite communiquer quelques informations quant à la manière d'aborder cet objet. Après contact avec le Préfet, il s'avère qu'un plan général d'affectation est susceptible de toucher tous les citoyens, vu qu'il concerne l'ensemble du territoire communal. Dans ce cas, la récusation perd son sens, puisque chaque conseiller pourrait être touché dans ses intérêts personnels ou matériel. Il n'est donc pas proportionné de récuser des membres du conseil même si certains d'entre eux ont fait opposition à titre personnel lors de la mise à l'enquête publique. Il n'y a donc pas de récusation demandée pour ce préavis. Si un conseiller se sent en porte à faux pour voter sur cet objet, il a la possibilité de s'abstenir, les abstentions seront comptées au moment du vote.

A ce sujet, le préavis sera soumis au vote en deux temps, d'abord, la levée des oppositions maintenues en bloc, soit le point « a » du préavis. Puis l'adoption du PACom, de son règlement et des autres documents, les points « b à e » du préavis.

**Mme Lise Bettex, présidente,** demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ces informations. La parole n'est pas demandée.

**Mme Lise Bettex, présidente,** donne la parole à **M. Olivier Thévoz, syndic,** pour des compléments d'informations.

**M. Olivier Thévoz, syndic,** explique qu'il y a eu 9 oppositions en tout, dont une retirée immédiatement comme indiqué dans le préavis. Il informe que depuis l'élaboration du préavis, 2 autres oppositions ont été retirées, il s'agit de MM. François Riesen et Sébastien Galliker. Il reste donc 6 oppositions maintenues.

**M. Lucien Quillet** rejoint l'assemblée, il est 20h26.

**Mme Lise Bettex, présidente,** ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Sébastien Galliker** fait une remarque qui a été mentionnée dans un grand nombre de commune. En tant qu'opposant, il a eu une discussion avec la municipalité qui a fait tout son possible pour respecter les normes fixées par le canton. Néanmoins, il trouve déplorable l'attitude avec laquelle nous sommes gouvernés. Dans son cas, il s'agit d'une petite parcelle, par contre une autre parcelle bien plus conséquente est dézonée en plein centre du village ce qui est incompréhensible à ses yeux.

**M. Sébastien Galliker** demande si, pour une question de forme, nous devons amender les conclusions, vu que 2 oppositions ont été retirées.

**Mme Lise Bettex, présidente,** répond que non, vu que nous allons voter en bloc car toutes les oppositions portent sur le même objet, soit la réduction de la zone centrale en zone agricole. L'assemblée va voter sur le principe de la levée des oppositions.

**M. Jean-Pierre Bardet** demande ce qu'il se passerait si le préavis était refusé.

**M. Olivier Thévoz, syndic,** répond qu'il n'y a pas de plan « B ». Si le PACom est refusé, la municipalité va faire une séance avec ses mandataires et reviendra vers le conseil avec le même préavis dans trois mois.

**M. Claude Quillet** explique qu'il a eu affaire avec les urbanistes en charge du dossier. On parle des oppositions, du surdimensionnement du village de Missy, de ces mètres carrés enlevés et le calcul du nombre d'habitants potentiels. Tous ces chiffres sont imposés par le canton et il n'y a pas de marge de manœuvre pour la commune. Si nous refusons ce PACom, nous serons bloqués et cela fera à nouveau des frais.

**M. Olivier Thévoz, syndic,** répond qu'effectivement le canton fait le travail de la confédération. Comme indiqué dans le rapport 47 OAT, celui-ci est calqué sur le plan directeur cantonal. A la base, c'est le législateur qui a voté.

**Mme Elodie Mathis** estime que les terrains dézonés perdent énormément de valeur, alors que d'autres en gagnent, ceux qui en gagnent devraient redonner à ceux qui en perdent.

**Olivier Thévoz, syndic**, explique qu'il y a une procédure fédérale et cantonale pour toucher des indemnités, mais pour les propriétaires concernés il s'agira d'un long chemin. Tant que le PACom n'est pas validé il n'y a pas de démarche possible.

**Mme Lise Bettex, présidente**, informe que tous les opposants ont reçu un formulaire, ils ont une année à partir de l'approbation du PACom pour déposer une demande d'indemnisation.

**M. Lucien Quillet** trouve que dans le village il y a beaucoup de bâtiments agricoles qui pourraient être rénovés et qu'il y a du potentiel. Il faut axer notre règlement des constructions afin que l'on puisse utiliser ces volumes existants, comme les propriétaires en ont envie et de ne pas limiter en nombre arbitraire de 6 appartements. Comme actuellement dans le règlement communal.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, répond que la municipalité a trouvé un bon compromis avec le canton en fixant à 6 appartements. Ça n'est pas la volonté de la commune d'avoir 10 ou 12 appartements de 3,5 pièces et qui tapissent les alentours avec des voitures. Il faut une mixité, des impôts qui entrent et ne pas avoir seulement des 2,5 pièces, Dans la rénovation, nous ne tenons plus compte du CUS, ce qui est un grand atout.

**M. Sébastien Galliker** répond à Mme Elodie Mathis, qu'une taxe sur la plus-value cantonale a été votée concernant les terrains proches des villes, le propriétaire doit payer un pourcent sur la plus-value de son terrain qui vient dans un pot commun, lequel servira à indemniser les éventuels lésés.

**M. François Riesen** précise qu'en quelques années tous les commerces du village ont fermé et maintenant nos jeunes quittent le village. Il encourage la municipalité à revoir ce règlement qui limite à 6 appartements.

**M. Alain Galliker** rebondit sur ce qui a été dit, car il est personnellement contre le fait d'augmenter le seuil de 6 appartements. Il est d'avis que c'est mieux d'avoir des familles et des appartements plus grands. Le but n'étant pas de devenir un village de 600 habitants ce qui n'est pas l'objectif de la loi. Les règlements sont stricts car la négociation a été très dure au grand conseil, ce qui cause une grande partie des problèmes de la RLATC.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote :

**1.« De lever les oppositions maintenues formulées lors de l'enquête publique du 17 novembre 2023 au 18 décembre 2023 et d'accepter les réponses aux opposants, telles que présentées au chapitre « TRAITEMENT DES OPPOSITIONS » »**

Accepté à l'unanimité.

**2« D'adopter le Plan d'Affectation communal (PACom) de Missy et son règlement (RPACom) tels que mis à l'enquête publique du 17 novembre 2023 au 18 décembre 2023 » « D'adopter le Plan de Limites des Constructions (PLC) de Missy tel que mis à l'enquête publique du 17 novembre au 18 décembre 2023. « D'adopter la détermination de l'espace réservé aux eaux telle que mise à l'enquête publique du 17 novembre au 18 décembre 2023. « De réserver l'approbation du Département compétent ».**

Accepté à l'unanimité.

## **6. Informations de la Municipalité**

**Mme Lise Bettex, présidente,** donne la parole à la municipalité.

**Nicolas Pilet, municipal,** informe que la municipalité travaille sur le projet du nouveau règlement de police, le dernier datait des années 1960. La municipalité est partie d'un règlement type qui sera soumis au canton avant les vacances d'été pour examen préalable.

**M. Laurent Morel, municipal,** donne différentes informations concernant son dicastère :

- Future station d'épuration l'Eparsé : la levée des oppositions a été validée par le canton, la mise à l'enquête est prévue fin août, ce qui nous amène dans le meilleur des cas à des travaux qui débuteraient fin 2024.
- Caserne du SDIS Broye-Vully : le prochain conseil intercommunal où sera voté le crédit de construction aura lieu le 25 juin 2024. La construction est prévue en octobre 2024, la mise en service en décembre 2025, dans le meilleur des cas.
- Petite Glâne : les travaux avancent relativement bien, avec quelques retards sur les communes de Vully-les-Lacs et Saint-Aubin. Sur Missy, le chantier devrait se dérouler à partir de 2025 et nous sommes toujours en réflexion concernant notre pont du Chemin-Neuf. Si tout se passe bien, la municipalité va soumettre au conseil un préavis lors d'une prochaine séance. Le coût global avoisinerait CHF 1'000'000.- avec CHF 600'000.- de subventions incluses dans le projet de renaturation, la part communale serait de 40 %. La bonne nouvelle est qu'une subvention AF serait possible à hauteur de 54 % de la part communale, ce qui ferait une part communale de CHF 200'000.- ou CHF 250'000.-, que l'on devrait pouvoir financer avec notre ménage communal qui est en pleine santé.

**M. Guy-olivier Jeunet, municipal,** informe que les travaux de réfection de l'enveloppe de l'église de Missy ont commencé, avec un budget de CHF 175'000.- accepté pour cette réfection. Avec les devis reçus, la municipalité est dans le tir, il n'y aura pas de dépassement. Les travaux vont durer jusqu'à fin octobre.

**Mme Sophie Quillet, municipale,** n'a rien de particulier à annoncer. Elle informe toutefois qu'elle s'occupe des écoles du pré et parascolaire et de l'ASIPE, avec laquelle elle se familiarise gentiment. Elle est également en charge des affaires sociales et culturelles.



**M. Olivier Thévoz, syndic**, informe concernant le nouveau plan comptable MCH2. Celui-ci doit être adopté par toutes les communes dans un but d'harmonisation. Cet automne le budget sera présenté sous cette nouvelle version, ainsi que les comptes 2025 qui vont également débiter avec les nouvelles directives. Il donne la parole au boursier, M. Philippe Jean-Mairet, pour un petit exposé à ce sujet.

**M. Philippe Jean-Mairet, boursier**, présente MCH2. Il explique qu'une table de conversion a été mise en place par notre fournisseur informatique. Le budget 2025 sera au nouveau format MCH2, un lien entre les comptes MCH1 et MCH2 devrait permettre de suivre la transition sur 3 ans.

**Mme Lise Bettex, présidente**, informe que le prochain budget sera établi sous MCH2 et que la commission des finances travaillera dessus.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, informe sur la fête nationale qui aura lieu le 31 juillet conjointement avec les communes de Vallon et de Saint-Aubin. Il y aura des animations, dans les 3 villages. Si cette formule fonctionne, elle sera peut-être renouvelée dans 4–5 ans. Par ailleurs, il tient à remercier le conseil d'avoir accepté le PACom.

Comme plus personne ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux divers et propositions individuelles.

## **7. Divers et propositions individuelles**

**M. Thomas Quillet** désire parler de l'état de la route. Lorsqu'il passe en tracteur, il sent les regards qui bougent et les bosses. Il pense que cela touche beaucoup de personnes qui vivent au bord de la route. C'est acceptable, mais comme les finances sont correctes, il serait bien de faire une étude pour le tapis phonique.

**M. Nicola Pilet, municipal**, explique qu'à la suite de l'étude et des discussions avec les personnes actives dans ce domaine, le tapis peut encore tenir 10 ou 20 ans. Dans un premier temps, la municipalité va rendre la circulation plus fluide, le tapis phonique viendra dans un deuxième temps.

**M. Alain Galliker** se dit content que l'on ait avancé avec le PACom. Il remercie la municipalité ainsi que tous les municipaux successifs qui se sont engagés dans ce dossier, car c'était un travail de longue haleine.

**M. Jean-Pierre Bardet** désire parler du terrain de football et de la buvette. Beaucoup de personnes du village se sont investies pour ce lieu. Dans les années 2000, le FC a remis ces installations à la commune pour l'entretien. Il est surpris quand il entend que la commission de gestion suggère d'en faire un refuge. Le terrain de foot sert d'abord au football. Le FC Ressudens se plaint qu'ils ne peuvent pas jouer à Missy car il y a une deuxième équipe qui s'entraîne sur le terrain. Il estime que la municipalité devrait s'arranger avec le comité du FC Ressudens.

**M. Laurent Morel, municipal**, répond qu'effectivement il y a 2 équipes qui jouent sur ce terrain, situation héritée de leurs prédécesseurs. La municipalité vient de signer des conventions et continue d'assumer l'entretien.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, précise que la commune a dépensé CHF 34'000.- pour la buvette et le terrain en 2023, sans compter l'eau, comme indiqué à la page 5 des comptes.

**M. Claude Quillet** revient sur les informations données par M. Laurent Morel, municipal, concernant la renaturation de la petite Glâne. Tout d'abord, il trouve que le pont est en bon état et toujours conforme d'un point de vue agricole.

Ensuite, la commune de Saint-Aubin a touché de l'argent à fonds perdus et des donations, des montants importants. Il demande pourquoi ces fonds ont tous été à la commune de Saint-Aubin, ils devraient être répartis tout le long de la Petite Glâne. Il est surpris d'entendre que la commune de Missy devra payer 40 % et invite la municipalité à se battre.

**M. Laurent Morel, municipal**, explique que la commune de Saint-Aubin a touché des fonds de plusieurs organismes privés qui ont leur mot à dire sur l'utilisation de ces montants. Les donateurs voulaient que ceux-ci soient affectés à des spots particulièrement intéressants en matière de biodiversité. Concernant le pont, il répond qu'il n'est pas en si bon état selon l'expertise effectuée. Nous pouvons le laisser tel quel, mais si nous devons le refaire un jour, il n'y aura pas de subventions.

**M. Sébastien Galliker** souhaite répondre à M. Claude Quillet concernant la Petite Glâne, car il faisait partie de la commission d'étude lorsque la commune a intégré l'association. Dans le préavis, il était mentionné que des travaux étaient prévus sur ce pont. Concernant le terrain de foot, il tient à dire qu'il est en très bon état par rapport à 2022.

**M. Sébastien Galliker** informe également en tant que délégué à l'ABV (réseau d'eau). Une assemblée a eu lieu début juin à Chevroux, l'association doit augmenter sa capacité de pompage, notamment à la station de pompage de Portalban qui doit être agrandie. Ceci en raison d'AGRICO, mais aussi du fait de la croissance démographique des communes raccordées à l'ABV. Il y avait 7 zones d'études d'implantation d'une nouvelle station de pompage, à peu près toutes dans la zone de la Grande Cariçaie de Portalban et de Gletterens, mais le canton de Fribourg a répondu qu'aucun de ces sites ne convenait. Il faut imaginer la station de pompage en haut de la colline avec plus de conduites et d'installations de traitement. La question a été posée concernant la station actuelle qui se trouve à Portalban et si le canton va au bout des choses, il viendra à l'ABV de la démonter.

**M. Laurent Morel, municipal**, confirme que l'ABV est en pleine réflexion, on ne sait pas encore si le dernier projet sera réalisable ou s'il faudra tout refaire à neuf ailleurs.

**M. Lucien Quillet** demande si nous avons un plan climat à Missy.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, répond qu'il est obligatoire de faire un plan climat, mais pour l'instant la municipalité n'en a ni les ressources, ni les moyens.

**M. François Riesen** revient au sujet des routes et des chemins. Tout d'abord, il encourage la municipalité à ne pas faire des aménagements comme à Saint-Aubin (largeur de la route réduite). Ensuite, il trouve qu'il y a toujours plus de véhicules qui n'ont rien à faire sur les chemins agricoles, c'est une problématique. Il faudrait également les entretenir, notamment ceux situés sous l'autoroute, car la végétation rend difficile le passage des agriculteurs.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, informe que la municipalité a mandaté une entreprise pour effectuer l'entretien des passages sous l'autoroute. Cependant, les travaux ne peuvent pas se faire avant le mois d'août.

Comme plus personne ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion.

Elle rappelle :

- La prochaine séance du conseil prévue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024.
- Les activités de la fête de jeunesse et de l'Abbaye de ce week-end.
- Le programme de la fête nationale et qu'un bus navette est prévu pour le transport entre les différents villages.

Elle invite l'assemblée à rester à la collation qui suivra et remercie la municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation.

La séance est close à 21h25.

**POUR LE CONSEIL GENERAL**

**Missy, le 18 juin 2024**

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



Y. Michel